# Le Trait d'Union

Plaimpied-Givaudins

***Petit périodique d'informations communales (n°4 – Septembre 2010)***


## *L'édito du Maire*

La période des vacances touche à sa fin, cette édition fait un large écho aux animations ou évènements festifs très réussis de cet été comme les activités de la maison des jeunes et l'été sportif, le feu d'artifice du 13 juillet ou le comice agricole du canton de Levet. Pour ce dernier, je remercie très sincèrement les agriculteurs, le comité des fêtes, la reine et les dauphines, les nombreux bénévoles, les sapeurs-pompiers, le personnel communal et les élus de notre commune qui ont su se mobiliser pour assurer la réussite de cette manifestation, rappelant le caractère rural de notre village.

La qualité de vie dans notre commune à laquelle vous tenez tant passe aussi par le civisme de ses habitants. Nous avons jugé utile de rappeler quelques règles à respecter, de nature à faciliter la vie en communauté.

Depuis un certain temps, notre commune subit des actes de vandalisme et d'incivilité inadmissibles. Je tiens à affirmer la détermination de la municipalité à mettre en œuvre les actions nécessaires pour les faire cesser. A ma demande, la gendarmerie a accru la surveillance et des sanctions ont été prises à l'encontre de certains. Des mesures préventives sont également à l'étude pour accroître la sécurité et notre confort de vie. Nous attendons beaucoup de la concertation que nous engagerons avec vous dans les différents quartiers cet automne pour recueillir votre avis et vos suggestions.

Je vous souhaite à tous une bonne rentrée et beaucoup de courage à ceux qui sont durement touchés par la crise économique que nous traversons.

***A partir du 15 septembre, retrouvez également le « trait d'union » sur votre site Internet communal.***

***www.plaimpied-givaudins.fr***

***actualités – agenda – photos – infos pratiques***

Votre Maire,
Patrick BARNIER

***Une rentrée au pas de course !***

**Dimanche 07 novembre 2010** : l'Association Jogging Plaimpied-Givaudins (A.J.P.G.) organise à Plaimpied-Givaudins les **19èmes éditions des foulées de la Saint Martin.**
Cette épreuve figure au calendrier départemental et régional de la Fédération Française d'Athlétisme.
**Nous recherchons des bénévoles pouvant participer au bon déroulement de cette manifestation.**
***Merci d'avance à tous pour votre aide***
Contact : Laurent SALVAT, président de l'A.J.P.G. (02-48-25-54-04 ou 06.76.04.98.27)

**Mardi 12 octobre 2010 : venez soutenir Serge GIRARD**, ultramarathonien, qui est en passe de battre le record du monde (22 000 km en un an).
**Il traversera Plaimpied-Givaudins ce jour-là**.
Trajet prévu : arrivée par la D106 (Grange Neuve) – le bourg – Givaudins – le canal).
Toutes les infos sur http://www.sergegirard.com/

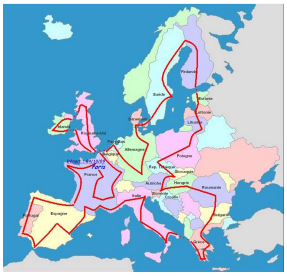

Un parcours de plus de 25 000 km à travers l'Europe

# *Regards sur l'été 2010*

***Un été culturel***

Le 25 juin, un concert préparé à l'initiative des enseignantes Agnès FAYOLLE, Brigitte JOLY et Nadège STEEGMANS, a été donné par les enfants et la chorale « La clé des Chants » au profit de la coopérative scolaire. Les choristes, petits et grands, ont ravi le public venu très nombreux les applaudir.

***Un été sportif***

Du 5 au 9 juillet s'est déroulée la semaine de l'Eté Sportif et Culturel à Plaimpied-Givaudins. Cette opération était menée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports en partenariat avec le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural et le Conseil Général du Cher.

27 jeunes de 12 à 17 ans de Plaimpied-Givaudins, Levet, Lissay-Lochy, Saint-Just et Saint Germain des Bois s'étaient inscrits pour participer aux activités sportives et culturelles telles qu'aviron, tir à l'arc, sports de raquettes, taekwondo, sports collectifs, atelier vidéo et danse.

Pour clôturer cette semaine, les jeunes et leurs parents étaient invités à partager un goûter organisé par la mairie. Les jeunes sont repartis enchantés de leur semaine.

Chaque jeune a reçu deux DVD offerts par la mairie, le premier réalisé sous forme de film pendant l'atelier vidéo et le deuxième avec des photos prises lors des différentes activités.

***Un été festif***

Le 13 juillet, à la tombée de la nuit, après un repas champêtre et une retraite aux flambeaux , à l'initiative de la municipalité, l'ADHPGG (Association de défense des habitants de Plaimpied-Givaudins pour leur guinguette), avec le soutien financier du Pays de Bourges, a offert aux habitants de la commune un superbe feu d'artifices dans un cadre magnifiquement éclairé. La foule venue très nombreuse a pu poursuivre la fête en « s'éclatant » sur la piste de danse grâce à ***DJ Sebb***.

***Un été associatif***

**Le club de l'amitié**, présidé par Madame RUELLE et en présence du maire Patrick BARNIER, s'est réuni en juillet pour un repas de fin de saison suivi d'un après midi divertissant : anecdotes, plaisanteries, rires ont rendu ce moment des plus agréables.

Nouvelle équipe dirigeante pour le Foot :

Le bureau de l'USPG (Union Sportive Plaimpied-Givaudins) pour la saison 2010-2011:

Président : Cyril ROBINET
Adjoint au président : Olivier CHAUMEAU
Secrétaire : Clémentine PICAUD
Trésorière : Marie-Thérèse MERCIER

Coordonnées disponibles en mairie.

Nous leur souhaitons courage et réussite à la tête de cette association.

US Plaimpied

***Un été actif à la maison des jeunes***

Cet été, de nombreux jeunes de la commune âgés de 11 à 17 ans ont pu participer à des activités et sorties telles que :

- confection de crêpes, de pain et pizzas
- cinéma/bowling à Bourges
- jeux au city-stade de Plaimpied-Givaudins
- jeux de rôles
- atelier de jonglage
- olympiades
- pêche sur le canal de Berry à Plaimpied-Givaudins
- rallye vélo autour de Plaimpied-Givaudins
- initiation aux échecs
- sortie nautique à l'étang de Goule

*Séjour à BEAUGENCY*

Sans oublier le mini-séjour à Beaugency (45) qui avait pour thème « jeux et sports ». Les jeunes en sont revenus ravis et prêts à repartir l'été prochain pour une nouvelle destination.

Olivier, notre animateur, vous attend à la Maison des Jeunes (local situé dans la cour de la mairie), pour réfléchir à des projets de vacances pour l'été 2011… N'hésitez pas à venir !

**Contact : Olivier BALDUINI** (02 48 25 01 38)

**Horaires :** Mercredi : 14h00 -18h00 Jeudi : 17h00 -19h00
Vendredi : 15h00 -19h00 Samedi : 10h00 -12h00 et 14h00 -18h00

***Un été de comice…***

Plus d'un an de travail, une très lourde organisation, une disponibilité de tous les instants, un bénévolat important, des nombreuses réunions préparatoires, voilà les ingrédients indispensables à la réussite du comice 2010. Norbert PRINET, président du comité des fêtes de Levet le sait bien. Le résultat a été à la hauteur des investissements de chacun. Les festivités débutaient le vendredi soir par une randonnée en semi-nocturne en forêt de Soudrain. Le samedi matin sonnait l'inauguration du comice agricole en présence des personnalités (***6 et 7***). Après les discours officiels, remise de la médaille régionale, départementale et communale pour 20 ans de services dans la fonction publique territoriale à Josiane PRINET (***4***) et remise de la médaille d'honneur agricole à Benoît CHAUMEAU, employé depuis 20 ans par l'entreprise FAVARD (***2***).

C'est sous un soleil de plomb que les visiteurs ont découvert les stands des treize communes participantes dont notamment celui de notre commune, largement illustré par l'exposition *« Plaimpied-Givaudins d'hier et d'aujourd'hui »*, puis ont assisté au concours de labour (***3***), aux différentes animations dont le baby foot géant (***5***) avant de terminer par le dîner dansant et le couronnement de la Reine. Le lendemain, en raison d'une pluie diluvienne, la messe célébrée par le Père Pissevin, avec la participation des sonneurs de Grand Breuil, s'est déroulée sous le barnum du bal. Ce n'est que vers 14h30 que la pluie s'est arrêtée permettant le déroulement de la cavalcade avec les chars des communes du canton et des groupes musicaux. Le char de Plaimpied-Givaudins, conduit par Jean-Denis GILLET, représentait une cigogne dans laquelle les trois dauphines avaient pris place (***1***). Johanna DELAIR, représentant notre commune, terminait le cortège sur le magnifique char des reines (***8***).

***photo 1***

***photo 2***

***photo 3***

***photo 4***

***photo 5***

***photo 6***

***photo 7***

***photo 8***

# *Etat-civil*

Dans notre précédent numéro, nous n'avions pas rendu un dernier hommage à notre doyenne des plaimpiedoises, **Marcelle CHAUMEAU**, citoyenne aussi discrète qu'impliquée dans la vie de notre commune. Elle nous a quittés le 13 avril 2010 à l'âge de 93 ans.

Félicitations aux parents et bienvenue à :

***OUIAZEM Selma***, née le 21 juin 2010
***SCHILLING Liam***, né le 1er juillet 2010
***BEDU Mahaut***, née le 6 juillet 2010
***GONCALVES Lisa***, née 10 août 2010

Félicitations également à Karine RAGON, adjoint administratif à la mairie de Plaimpied-Givaudins, à l'occasion de la venue au monde le 22 juillet dernier de ***Ambre***.

# *A ne pas rater…*

**Mardi 19 octobre 2010 : passage à la télévision tout numérique (voir article dédié)**

**Vendredi 22 octobre 2010 à 18h30** ***: « Accueil des nouveaux arrivants »***
La municipalité et le comité communal d'action sociale organise un « pot d'accueil », à la salle des fêtes de Plaimpied-Givaudins pour les personnes arrivées sur la commune en 2010. Si vous êtes concernés, faites-vous connaître en mairie, nous serons heureux de partager le verre de l'amitié avec vous.

**Mardi 2 novembre 2010 : journée citoyenne à destination des jeunes de la commune**
Le service enfance-jeunesse de la mairie de Plaimpied-Givaudins organise une sortie d'une journée à destination des jeunes, âgés de 11 à 17 ans, le mardi 2 novembre 2010 (vacances de Toussaint).
Cette journée sera axée sur le thème de l'environnement.
Au programme : visite du centre d'incinération et de tri des déchets de la SITOMAP à Pithiviers (45) et après-midi découverte et initiation aux jeux d'orientations proposés par le centre des Caillettes à Nibelle (45) au cœur de la forêt d'Orléans. **Cette journée est entièrement gratuite.**
**Renseignements en mairie au 02.48.50.88.60 ou à la Maison Des Jeunes au 02.48.25.01.38**

**Dimanche 7 novembre 2010 : les foulées de la Saint Martin**

**Dimanche 22 novembre 2010 :** repas de fin d'année des aînés
Réservé aux personnes âgées de 68 ans et plus, le repas aura lieu à la salle des fêtes de plaimpied-Givaudins à 12h00. Un courrier d'inscription sera adressé début octobre. Le coupon réponse sera à renvoyer en mairie avant fin octobre.

# *Environnement*

- Diagnostic énergétique

Les principaux bâtiments communaux vont prochainement bénéficier d'un diagnostic énergétique complet, associé à des propositions d'action visant à réduire les consommations. Cet audit est intégralement financé par la communauté d'agglomération de Bourges.

- Collecte des déchets verts (en fagots ou en sacs)

Elle aura lieu le 8 novembre au matin. Elle est réservé aux personnes âgées (plus de 65 ans) et ne disposant d'aucun moyen de locomotion. L'inscription en mairie est obligatoire avant le 5 novembre par téléphone au 02.48.50.88.60

# *ALERTE AUX VOLS DE METAUX*

La Gendarmerie Nationale nous signale une recrudescence des vols de métaux sur un large secteur autour de Bourges. Ces vols concernent notamment des câbles électriques des systèmes d'irrigation.

Ouvrons l'œil… en cas de doute, faisons le **17**.

# *Urbanisme : « la déclaration préalable », c'est quoi ?*

La déclaration préalable est un document administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur (PLU).

**Quand doit-on faire une déclaration préalable ?**

Déclaration préalable
Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions

1/7
cerfa
N° 13404*01

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

- Informations nécessaires à l'instruction de la déclaration
- Informations nécessaires au calcul des impositions
- Informations nécessaires en application de l'article R. 431-34 du code de l'urbanisme

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, aire d'accueil de gens du voyage, ...) de faible importance soumis à simple déclaration.
- Vous réalisez des travaux (construction, transformation de construction existante...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration.
- Votre projet comprend des démolitions.

Pour savoir précisément à quelle formalité sont soumis vos travaux et aménagements, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P
Dpt Commune Année N° du dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis : ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
☐ au Directeur du Parc National

- Construction nouvelle créant une surface hors œuvre brute (SHOB) supérieure à 2m² et inférieure ou égale à 20m².
- Agrandissement d'une construction entraînant la création d'une (SHOB) supérieure à 2m² et inférieure ou égale à 20m²,
- Transformation de plus de 10m² de SHOB en surface hors œuvre nette (SHON),
- Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment,
- Changement de destination d'un bâtiment (par exemple transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque celui-ci n'implique pas de travaux.
- Clôtures de terrain
- Piscine non couverte ou dont la couverture est inférieure à 1,80 m et le bassin inférieur à 100 m²

Si vous envisagez des travaux chez vous, renseignez-vous auprès des services de la mairie pour connaître les démarches administratives qui varient selon l'importance et la nature des travaux envisagés.

**Comment faire ?**

Vous pouvez remplir et imprimer directement sur Internet le formulaire (Cerfa N° 13404*01) pour une déclaration préalable à cette adresse https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13404.do

***Ce document complété en 2 ou 3 exemplaires avec les pièces à joindre sera déposé en mairie pour instruction.***

# *Le comportement « de bon citoyen » et le bruit…*

Conformément à l'arrêté municipal du 24 septembre 2007 (consultable en mairie) portant réglementation sur le bruit, il est rappelé que de manière générale :

« Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit sur la commune de Plaimpied-Givaudins. »

**Par conséquent :**

- les travaux de bricolage, jardinage, percussions, vibrations, trépidations, ainsi que l'usage des tondeuses à gazon, taille-haies et autres instruments particulièrement bruyants, ne peuvent être effectués que :
  - Les jours ouvrables : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
  - Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
  - Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00
- les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

# *Vos idées nous intéressent…*

Des informations à faire paraître, des propositions de sujets à traiter, des remarques, une photo insolite prise sur la commune ? N'hésitez pas à nous en faire part :

- par écrit directement à la mairie.
- par mail : communication.pg@gmail.com

**Merci !**

*Ne pas jeter sur la voie publique – imprimé par nos soins*

# *Passage à la télévision numérique le 19 octobre 2010*

**Dans la nuit du 18 au 19 octobre 2010, à partir de minuit, tous les émetteurs diffusant la télévision en mode analogique et en mode numérique seront éteints.**

- Les émetteurs analogiques s'arrêteront définitivement.
- Les émetteurs numériques s'arrêteront temporairement, le temps d'effectuer les interventions nécessaires pour ajuster les puissances et les fréquences. Ils seront rallumés quelques heures plus tard.

Si vous recevez la télévision par une antenne râteau et que vous êtes équipé(e) pour recevoir la télévision numérique, vous serez temporairement privé de télévision.
Si vous n'êtes pas équipé(e) d'un mode de réception numérique (adaptateur TNT, TV TNT intégrée, câble, satellite, ADSL,…) **vous ne recevrez plus la télévision.**

**Rallumage progressif des émetteurs numériques**
**Seuls les émetteurs diffusant la télévision en mode numérique (émetteurs TNT) seront rallumés dans la journée du passage.**
L'ensemble des travaux sur les émetteurs devrait être terminé **vers 18h00.** Vous recevrez à nouveau la télévision avec les chaînes de la TNT

- si vous êtes équipé(e) d'un mode de réception numérique, si vous avez branché la prise d'alimentation secteur, et que vous avez bien raccordé les cordons et/ou prise Péritel,
- après avoir lancé une recherche et mémorisation de toutes les chaînes une fois que l'émetteur dont vous dépendez aura été rallumé.

**Ce qu'il faut faire**
Vous devez lancer une recherche et mémorisation des chaînes sur tous vos postes reliés à une antenne râteau ou à une antenne intérieure. Si vous recevez la télé via l'ADSL, le satellite ou le câble, vous n'êtes pas concerné ! Vous n'aurez normalement pas d'interruption de la télévision et ne devrez donc pas rechercher ni mémoriser les chaînes.

**Pourquoi lancer cette recherche des chaînes ?**
Lors du passage au tout numérique, certaines chaînes de la TNT changent de fréquence pour améliorer leur couverture.
Pour accéder à tous vos programmes, il est indispensable de lancer une recherche et une mémorisation de toutes les chaînes. Cinq minutes suffisent.

**Quand ?**
Dans la journée du passage**,** mais ne le faites pas trop tôt ! Il faut que l'émetteur dont vous dépendez soit rallumé. Dès que vous recevez à nouveau certaines chaînes, allez-y. **Important :** compte tenu de dysfonctionnements identifiés avec certains matériels, il est préférable de faire cette recherche de chaînes le midi de 12h30 à 13h30 ou le soir de 19h00 à 20h45 pour être sûr de pouvoir continuer à bénéficier des plages en clair de Canal+.

**Besoin d'assistance ?**
**Il existe une assistance technique à domicile gratuite pour les personnes âgées ou souffrant d'un handicap.**
Cette aide est réservée aux foyers dont les personnes ont plus de 70 ans ou souffrent d'un handicap à plus de 80 %, et déclarent que le domicile dans lequel notre prestataire intervient est bien leur domicile principal. Sur rendez-vous, un prestataire «Tous au numérique» se déplace chez vous pour brancher et/ou régler votre adaptateur (ou téléviseur TNT intégrée), chercher et mémoriser les canaux des chaînes. **Attention** :

- Cette aide est strictement réservée aux personnes recevant la télévision par une antenne râteau.
- Vous ne pouvez bénéficier de cette aide qu'une seule fois.

**Pour bénéficier de cette aide ou pour toute autre question, contactez le 0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h00 à 21h00)**